

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2020 B 10725

Numéro SIREN : 883 750 861

Nom ou dénomination : TSG Solutions Group

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2023 sous le numéro de dépôt 395



Groupe TSG SOLUTIONS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES IFRS

Période du 1^{er} Mai 2021 au 30 Avril 2022

1 Etat du résultat global

En milliers d'euros	Note	30/04/2022 (12 mois)	30/04/2021 (7 mois)
Chiffre d'affaires		761 155	412 814
Coûts des ventes		(522 353)	(285 374)
Marge brute		238 802	127 440
Coûts indirects		(114 642)	(58 249)
Coûts variables sur ventes		(929)	(111)
Coûts de garantie		379	(383)
Marge contributive		123 610	68 696
Frais commerciaux		(28 626)	(15 561)
Frais généraux et administratifs		(53 528)	(29 369)
Frais de recherche et développement		(2 169)	(1 500)
Autres charges et produits courants		(8 525)	397
Résultat opérationnel courant (avant éléments non récurrents)		30 761	22 663
Restructuration		(1 588)	(906)
Autres charges et produits non courants (1)	15	(5 826)	(9 775)
Résultat opérationnel (après éléments non récurrents)		23 347	11 982
Gains et pertes de change		(236)	442
Produits d'intérêts		133	56
Charges d'intérêts		(20 175)	(12 725)
Résultat financier		(20 279)	(12 226)
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence		-	59
Résultat avant impôts		3 068	(185)
Impôt sur les résultats et assimilés	16	(5 720)	(3 924)
Résultat net de la période		(2 652)	(4 109)
<i>Dont résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (hors Groupe)</i>		85	(59)
<i>Dont résultat part du Groupe</i>		(2 737)	(4 050)
<i>(1) incluant les variations de clients douteux</i>		(673)	32
Résultat net de la période		(2 652)	(4 109)
<i>Produits et charges d'intérêts</i>		20 043	12 669
<i>Impôt sur les résultats et assimilés</i>	16	5 720	3 924
<i>Amortissements</i>		38 451	16 715
<i>Autres produits et charges non courants</i>	15	7 639	10 071
EBITDA	15	69 201	39 270

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

2 Autres éléments du résultat global

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2022 (12 mois)	30/04/2021 (7mois)
Résultat net de la période	(2 652)	(4 109)
Autres éléments du résultat global		
<i>Eléments recyclables en Résultat net</i>		
Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger	163	80
Variation de juste valeur des instruments de couverture	8 789	
Total éléments recyclables	8 951	80
<i>Eléments non recyclables en Résultat net</i>		
Ecart actuariels sur engagements retraites et assimilés	3 228	(1 452)
Total des éléments non recyclables	3 228	(1 452)
Autres éléments du résultat global de la période	12 179	(1 371)
Résultat global de la période	9 528	(5 480)
<i>Dont :</i>		
<i>Part du Groupe</i>	8 960	(5 366)
<i>Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (hors Groupe)</i>	568	(114)

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Note n°	30/04/2022	30/04/2021
Capital social	10	1 958	1 954
Primes liées au capital		193 433	193 437
Réserves consolidées		(4 527)	(334)
Réserves correspondant aux autres éléments du résultat global		10 144	(1 394)
Réserves de conversion		236	80
Résultat net de la période		(2 737)	(4 050)
Capitaux propres - part du Groupe		198 507	189 694
Participations ne donnant pas le contrôle		8 243	7 838
Total capitaux propres de l'ensemble consolidé		206 750	197 532
Emprunts à long terme	12	349 600	302 631
<i>Dont Dettes IFRS 16 - Immeuble</i>		20 640	19 646
<i>Dont Dettes IFRS 16 - Véhicules & Machines</i>		9 520	8 046
Provisions pour risques et charges non courantes	11	33 927	33 756
Impôts différés - passif	16	17 960	21 051
Total des passifs non courants		401 487	357 438
Emprunts à court terme et découverts	12	19 431	11 311
<i>Dont Dettes IFRS 16 - Immeuble</i>		6 569	4 903
<i>Dont Dettes IFRS 16 - Véhicules & Machines</i>		6 963	5 255
Provisions pour risques et charges courantes	11	12 598	13 344
Fournisseurs		132 462	130 432
Dettes d'impôt société		7 807	3 181
Facturation d'avance et prépaiement	13	90 195	75 599
Autres dettes et comptes de régularisation	14	75 024	65 056
Total des passifs courants		337 516	298 923
TOTAL PASSIF		945 753	853 893

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

RAPPORT DE GESTION
COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30
AVRIL 2022 ETABLI PAR LE PRESIDENT ET PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Chers Associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons convoqués afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité du Groupe TSG et de la société TSG Solutions Group SAS (la « **Société** ») durant l'exercice clos le 30 avril 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Ceci étant précisé, il est exposé ce qui suit :

1. RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Conformément à l'article L.233-26 du Code de commerce, je vous rends compte de la situation de l'ensemble des sociétés comprises dans les comptes consolidés de notre Société. La liste de ces sociétés figure dans l'annexe aux comptes consolidés de la Société.

1.1. Situation et évolution de l'activité du groupe au cours de l'exercice clos le 30 avril 2022

1.1.1. A propos du Groupe TSG

Le groupe TSG, leader mondial en ventes d'équipements et services techniques auprès des réseaux de distribution d'énergie publics et privés, est présent dans 30 pays en Europe, Afrique, et compte plus de 4 500 collaborateurs.

Né de la scission du Groupe Tokheim et de la cession des activités industrielles (développement et fabrication de distributeurs de carburant et systèmes de paiement) début 2016, suivies du rachat par le Management des activités non cédées, le nouveau Groupe a été constitué au 30 septembre 2020 suite à son acquisition par TSG Solutions Group SAS, société holding détenue majoritairement par le fonds d'investissement HLD.

Le siège social de TSG Solutions Group SAS se situe au Centre d'Affaires de la Boursidière, BP 121, 92350 Le Plessis Robinson.

Leader européen des services techniques pour les solutions de mobilité responsables, le Groupe offre à ses clients une large panoplie de produits et services associés, les accompagnant dans l'accélération de la transition énergétique. Le Groupe détient aujourd'hui un savoir-faire reconnu sur tous types d'énergie, du carburant fossile à l'électrique, en passant par les gaz GPL, GNL, GNC et H2, ainsi que des positions clés dans ses grands domaines d'activité :

- ◆ Vente et distribution d'une large gamme de produits et systèmes pour les stations de service, les flottes privées, les parcs de chargement de véhicules électriques,
- ◆ Installation, mise en service, maintenance, entretien et dépannage de tous ces produits et équipements,
- ◆ Vérification de conformité et de sécurité,
- ◆ Travaux et maîtrise d'œuvre de projets clé en main.

1.1.2. Faits marquants survenus au cours de l'exercice clos le 30 avril 2022

- Refinancement des emprunts obligataires émis par la société TSG Solutions Holding

Il est rappelé que :

- le 30 septembre 2020, la société TSG Solutions Holding a émis un emprunt obligataire d'un montant de deux cent quatre-vingt millions (280.000.000) d'euros par émission de deux cent quatre-vingt (280.000) obligations simples de mille (1.000) euros de valeur nominale chacune ;
- le 19 novembre 2021, la société TSG Solutions Holding a émis un emprunt obligataire d'un montant de vingt millions (20.000.000) d'euros par émission de vingt millions (20.000.000) obligations simples d'un (1) euro de valeur nominale chacune.

Le 31 mars 2022, il a été procédé au refinancement des dettes obligataires émises par la société TSG Solutions Holding par la mise en place d'un crédit à terme B (Term Loan B) d'un montant total en principal de trois cent vingt millions (320.000.000) d'euros et d'un crédit renouvelable d'un montant total en principal de soixante-dix millions (70.000.000) d'euros (le « **Refinancement** »).

Au cours de l'exercice, le Groupe a mené avec succès l'acquisition de 9 sociétés, totalisant un chiffre d'affaires de plus de 40 millions d'euros et 4.5 millions d'euros EBITDA (base 12 mois). Ces sociétés sont, pour une grande partie d'entre elles, centrées sur les métiers de l'électricité et du génie électrique et permettront au Groupe d'accélérer son développement dans ce segment à forte croissance.

Aucun autre fait marquant n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 30 avril 2022.

1.1.3. Évolution prévisible du Groupe et perspectives d'avenir

Pour l'exercice 2022-2023, TSG continuera à accélérer ses projets d'amélioration de la performance et de l'efficacité opérationnelle, ainsi que de la qualité des prestations. TSG continuera également d'élargir l'éventail des solutions et services qu'elle propose à ses clients, en se concentrant et se renforçant sur les zones géographiques où elle est déjà implantée. L'investissement dans les activités nouvelles sera poursuivi, afin d'établir TSG parmi les leaders dans ces domaines. Le Groupe demeurera vigilant dans la surveillance de l'évolution de l'environnement économique et agile dans l'adaptation de ses structures de revenus et de coûts au contexte d'inflation actuel.

1.1.4. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le Groupe a réalisé en juin 2022 l'acquisition de la société HEMAG. Avec plus de 40 ans d'expérience dans le domaine de l'ingénierie et de l'installation/maintenance d'infrastructures électriques et un chiffre d'affaires annuel autour de 13 millions d'euros, HEMAG positionnera le Groupe TSG comme l'un des principaux acteurs de l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques en Espagne.

1.1.5. Engagement ESG (Environnement, Social et Gouvernance)

Acteur de la transition énergétique pour la mobilité responsable, TSG place les préoccupations ESG au cœur de sa stratégie et de ses activités. Au-delà de sa contribution active à l'adoption et à la diffusion de l'utilisation des nouvelles énergies au service de la mobilité, le Groupe s'est fixé aussi comme objectif de devenir rapidement un acteur exemplaire en ESG. Cela s'est traduit par l'obtention du Label Argent décerné par l'organisme EcoVadis en 2022, plaçant ainsi TSG parmi les 12% des meilleures sociétés classées par EcoVadis. Le Groupe continuera à poursuivre ses efforts pour améliorer son management ESG dans tous ses composants.

1.2. Présentation des comptes consolidés du groupe

Je vous présente ci-après les comptes consolidés de l'exercice écoulé dont la société consolidante est la Société.

Les comptes consolidés ont été établis sur une période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022.

1.2.1. Le périmètre de la consolidation

La Société est la société consolidante du Groupe composé des sociétés visées en annexe des comptes consolidés depuis l'exercice clos le 30 avril 2021.

1.2.2. Le compte de résultat consolidé

Les chiffres significatifs sont les suivants :

(en millions d'euros)	Du 01/05/2021 au 30/04/2022	Du 01/10/2020 au 30/04/2021
Chiffre d'affaires	761,1	412,8
Marge brute	238,8	127,4
Marge brute en %	31%	31%
Résultat avant impôts	3,1	(0,2)
EBITDA	69,2	39,3
EBITDA en % du chiffre d'affaires	9,1%	9,5%
Résultat net	(2,65)	(4,11)
Résultat net part du Groupe	(2,74)	(4,05)

Le total des capitaux propres – part du Groupe s'élève à 198,5 millions d'euros au 30 avril 2022.

Les états financiers du Groupe sont présentés au 30 avril 2022, en conformité aux principes et interprétations des IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptés par l'Union Européenne.

Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires réalisé sur la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022 s'élève à 761,1 M€. Ce chiffre d'affaires confirme la dynamique de développement du Groupe, avec une croissance organique de 11% en base annuelle, complétée par 4% de croissance externe.

Dans les marchés et segments représentant le cœur de métier du groupe, les ventes d'équipements ont représenté 20% du chiffre d'affaires total, à comparer à 80% des revenus qui ont été générés par les activités Service, Maintenance et Projets, traduisant l'orientation stratégique imprimée au Groupe.

Les activités nouvelles (Lavage, Chargement électrique et Gaz) ont totalisé 123 M€ sur la période, soit 16% des revenus totaux du Groupe.

EBITDA :

L'Ebitda s'établit à 69,2 M€ sur l'exercice clos le 30 avril 2022.

1.2.3. Le bilan consolidé

Les chiffres significatifs (en K€) sont les suivants :

<i>BILAN CONSOLIDE</i>	Au 30/04/2022	Au 30/04/2021
Ecart d'acquisition net (<i>Goodwill</i>)	461 070	429 298
Immobilisations incorporelles	65 944	73 277
Immobilisations corporelles	68 466	62 085
Titres et autres immobilisations financières	16 532	4 243
Impôts différés actifs	7 274	9 614
Actifs courants	326 467	275 377
Total actif	945 753	853 893
Capitaux propres part du Groupe	198 507	189 694
Participations ne donnant pas le contrôle	8 243	7 838
Passif non courant	401 487	357 438
<i>Dont emprunts long terme</i>	349 600	302 631
Passif courant	337 516	298 923
Total passif	945 753	853 893

1.2.4. Proposition d'approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

RSA
Membre Indépendant de Crowe Global

ERNST & YOUNG Audit

TSG Solutions Group
Exercice clos le 30 avril 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

RSA
Membre Indépendant de Crowe Global
11-13, avenue de Friedland
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 500 000
381 199 215 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

TSG Solutions Group

Exercice clos le 30 avril 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Associés de la société TSG Solutions Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société TSG Solutions Group relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.18 « Indemnités de départ à la retraite et autres engagements à l'emploi » de l'annexe aux comptes consolidés qui présente l'impact du changement de méthode comptable relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires lié à l'application de la décision du 5 novembre 2021 de l'Autorité des Normes Comptables.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

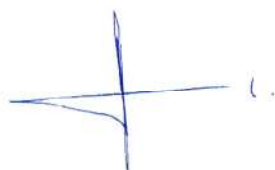
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 28 juillet 2022

Les Commissaires aux Comptes

RSA
Membre Indépendant de Crowe Global



Arnaud Devoucoux

ERNST & YOUNG Audit



Marie Le Treut